



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



Dossier de presse

LA RÉFORME DU LYCÉE

**Une réponse à 12 grands défis
pour une meilleure qualification de nos jeunes**

5 juillet 2017

LA RÉFORME DU LYCÉE

Une réponse à 12 grands défis pour une meilleure qualification de nos jeunes

L'enseignement secondaire et secondaire technique accueille des populations d'élèves très différentes en termes d'origine sociale, de langues maternelles, de cultures et de compétences personnelles. La gestion de cette diversité est un des plus grands enjeux auxquels font face les lycées. Amener chaque élève au maximum de ses capacités, donner à tous une chance d'obtenir une qualification, promouvoir l'excellence, prévenir le décrochage scolaire : les lycées du 21^e siècle sont amenés à fournir des réponses durables à de nombreux défis, déterminants pour l'avenir social et professionnel de chaque jeune, mais aussi pour le pays en tant que collectivité.

En fixant les contours d'un lycée moderne, plus proche de ses acteurs et de ses élèves, la réforme du lycée pose le cadre pour mieux atteindre ces objectifs.

Une confiance mutuelle dans une responsabilité collective

L'élaboration et la discussion du projet de réforme se sont déroulées dans le calme et dans la sérénité. Elles ont permis de renouer un dialogue de qualité entre les partenaires scolaires et de construire un fort consensus autour des grandes orientations de l'enseignement secondaire et secondaire technique. C'est sur cette assise commune que se construira la mise en œuvre des différents éléments de la réforme. Fondée sur des relations de confiance, la réforme permettra à chaque partenaire et acteur scolaire d'agir plus efficacement dans la responsabilité collective qu'est l'amélioration de l'équité et de la réussite des élèves.

Des défis et des réponses

La réforme du lycée porte sur un ensemble de mesures qui, par leur cohérence et leur complémentarité, répondent aux défis majeurs du lycée du 21^e siècle. Revue à la lumière des priorités du programme gouvernemental 2013-2018, la réforme va plus loin que le projet de 2013 du gouvernement précédent.

1. UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE POUR DAVANTAGE DE QUALITÉ ET D'ÉQUITÉ

Les études nationales et internationales confirment que l'école luxembourgeoise peine à gérer l'hétérogénéité de ses élèves. Les inégalités en termes d'origine sociale, de langues maternelles et de cultures reproduisent, voire renforcent les inégalités scolaires. Trop élevés, les taux d'échec, de redoublement et de décrochage montrent que le lycée est loin aujourd'hui d'aider chaque jeune à trouver sa voie de réussite. Cette situation risque même de s'aggraver, alors que la diversité de la population scolaire ne cesse de croître et que les lycées continuent de subir les conséquences d'une société et d'un marché du travail en profonde mutation.

- **C'est au niveau des établissements scolaires que se joue la réussite des élèves. Pour que les lycées puissent prendre des décisions plus proches de leurs élèves et de leur communauté scolaire, il est nécessaire de leur en donner les moyens. La réforme accorde aux lycées une plus grande liberté, qui leur permet d'agir plus efficacement et d'aller plus loin dans leur développement scolaire et leurs pratiques innovantes.**

Grâce à une **autonomie élargie au niveau de la pédagogie, du personnel et des finances**, les lycées élaborent des démarches propres dans sept domaines essentiels pour la qualité scolaire (voir points 5 à 12). Ces démarches font partie intégrante du plan de développement scolaire (PDS) que chaque lycée doit élaborer.

Le ministère fixe le cadre et les critères de qualité et fournit les ressources qui permettent aux lycées de se développer. Les lycées sont autonomes pour **définir leur propre démarche** qui leur permettra d'atteindre ces objectifs. Cette démarche « bottom-up » dans le choix des réponses aux besoins des élèves permet à chaque lycée de cadrer davantage son action, pour une meilleure réussite.

2. LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE SCOLAIRE, POUR MULTIPLIER LES VOIES DE RÉUSSITE

L'école doit faire face à une diversité croissante de la population scolaire, un monde universitaire et professionnel qui se spécialise de plus en plus, en plus de changements économiques, sociétaux et technologiques parfois fulgurants. Pendant longtemps, la politique éducative a présupposé que les parcours de réussite et les types d'enseignement doivent être les mêmes pour tous les élèves. En conséquence, l'école luxembourgeoise ne tient aujourd'hui pas suffisamment compte ni des réalités linguistiques ni des talents individuels des élèves, ce qui engendre une énorme perte de potentiel. L'école luxembourgeoise est bonne, mais elle n'est pas bonne pour tous les élèves.

- **Avec la réforme, l'Éducation nationale multiplie le nombre de parcours de formations diplômantes. La diversification du paysage scolaire permet à chaque élève de trouver la forme de réussite qui correspond à ses capacités, ses aspirations et son profil linguistique. Elle contribue à développer pleinement le potentiel de chaque jeune, pour son propre bénéfice et le développement socio-économique du pays.**

Pour donner à chaque élève une chance de réussir indépendamment de la langue parlée à la maison, une offre scolaire **anglophone et internationale** est progressivement mise en place. En 2017-2018, l'offre de l'École internationale de Differdange (sections francophone et anglophone) est étendue à Esch-sur-Alzette, où s'ajoutera également une section germanophone. D'autres **écoles européennes agréées** verront le jour dans la région du Nord et au centre du pays. Le Lycée Michel Lucius proposera, à partir de la rentrée 2017-2018, des classes d'enseignement international anglophone au niveau de l'enseignement fondamental, en plus du secondaire anglophone déjà en place.

La plus grande autonomie accordée aux lycées ouvre la possibilité pour les établissements scolaires non seulement de décliner les sections existantes du cycle supérieur de l'enseignement secondaire (voir point 3.1.), mais aussi de se forger un profil propre. Les lycées peuvent ainsi se développer en véritable **pôle de compétences**, correspondant aux aspirations de leurs élèves. Trois pôles sont désormais en train de se mettre en place : les lycées « future hub », axés sur l'apprentissage innovateur des technologies et des sciences, qui seront également les premiers à offrir une nouvelle section informatique et communication à l'enseignement secondaire (Lycée technique d'Esch, Lycée des Arts et Métiers, futur Lycée de Clervaux, voir point 5) ; les « *entrepreneurial schools* » (Lycée technique de Lallange, Lycée technique École de Commerce et de Gestion, Lycée Ermesinde, Lycée privé Marie Consolatrice), ainsi que des lycées à déterminer qui s'engageront dans le développement durable.

3. LES CLASSES SUPÉRIEURES DE L'ES: PROMOUVOIR LES TALENTS, CERTIFIER LES EFFORTS

3.1. Des sections plus flexibles pour favoriser l'excellence

Le système des classes supérieures, fondé sur des sections de spécialisation rigides, est resté plus ou moins inchangé depuis l'année 1968. Il ne répond plus aux attentes de la société du 21^e siècle, ni à la diversité des talents de nos élèves. Il ne répond pas non plus à l'évolution du monde universitaire qui se spécialise, avec des universités qui sélectionnent de plus en plus leurs étudiants en fonction de leurs talents et parcours spécifiques.

- **Avec la réforme, les classes supérieures de l'enseignement secondaire sont adaptées pour répondre mieux aux aspirations des jeunes, aider chacun à atteindre le maximum de ses capacités personnelles, et adapter l'école luxembourgeoise à l'évolution du paysage académique et du marché du travail. L'organisation des sections dans ces classes est rendue plus flexible pour prendre davantage en compte la diversité des talents des élèves et mieux préparer ceux-ci aux études supérieures.**

L'autonomie accrue accordée aux établissements scolaires permet à ceux-ci d'apporter des **modifications aux sections existantes**. Les lycées peuvent proposer de **nouvelles combinaisons de disciplines**, pour répondre aux besoins et aspirations de leurs élèves et contribuer ainsi à la diversification de l'offre scolaire. Les classes supérieures permettront ainsi d'assurer le meilleur parcours possible à chacun, en mettant l'accent sur ces talents et en développant ceux-ci.

3.2. Une meilleure préparation aux examens

Par rapport aux autres pays dans lesquels les étudiants luxembourgeois choisissent de faire leurs études supérieures, le Luxembourg est le pays où le nombre de branches et d'épreuves à l'examen de fin d'études est de loin le plus élevé. C'est dire que l'élève de l'école luxembourgeoise a moins de temps que les jeunes des classes terminales à l'étranger pour s'investir dans chaque branche d'examen.

- **Avec la réforme, les élèves ont de meilleures chances pour obtenir de bonnes notes à l'examen, car ils peuvent se concentrer davantage sur les branches qu'ils y présentent.**

Le nombre de **branches à présenter à l'examen** est réduit à **6**. Le niveau d'exigence à l'examen reste inchangé; l'examen national continuera de clôturer un parcours durant lequel l'élève a été préparé à entamer des études supérieures dans une université francophone, germanophone ou anglophone, selon le principe des sections, qui allient culture générale et spécialisation.

3.3. Une certification plus complète, pour de meilleures chances d'admission à l'université

Le paysage universitaire international est en pleine évolution. Avec le diplôme de fin d'études actuel, l'élève de l'école luxembourgeois montre qu'il remplit les conditions pour accéder aux études supérieures et universitaires, mais pour beaucoup d'universités, ce n'est plus suffisant. Les universités sont libres de déterminer elles-mêmes l'admission effective aux différentes filières d'études qu'elles proposent. Alors que le monde des études supérieures se spécialise en continu, elles ne se fondent plus sur les seules informations fournies sur les diplômes, mais sélectionnent de plus en plus leurs étudiants en fonction de leurs talents et de leurs parcours spécifiques. Le candidat de l'école luxembourgeoise dont le diplôme ne rend pas compte de ces éléments est dès lors désavantagé.

- **Avec la réforme, l'élève de l'école luxembourgeoise reçoit de meilleures chances d'être admis à l'université de son choix. Les efforts de l'élève ainsi que les spécificités de l'école**

luxembourgeoise sont mieux documentées, pour que le diplôme de fin d'études luxembourgeois redevienne le gage de qualité qu'il a toujours été à l'étranger.

Pour mieux documenter le parcours de l'élève, un **complément au diplôme de fin d'études** lui est délivré. Celui-ci mentionne toutes les branches que l'élève a étudiées en classe de 2^e et de 1^{re} ainsi que les objectifs y visés et le nombre des leçons hebdomadaires.

S'y ajoute un **dossier** dans lequel le lycée certifie les engagements de l'élève dans le contexte scolaire (comité d'élèves, activités périscolaires, projets ...). L'élève est également invité à le compléter par des attestations d'activités extra-scolaires (scoutisme, bénévolat, engagement sportif et culturel ...).

4. LES CLASSES INFÉRIEURES DE L'EST : MIEUX RÉPONDRE AUX PROFILS DIFFÉRENTS DES ÉLÈVES

L'enseignement secondaire technique accueille deux tiers des élèves et sa population scolaire est nettement plus hétérogène que celle de l'enseignement secondaire classique. Actuellement, les classes inférieures ne sont pas suffisamment flexibles pour répondre aux profils très différents de ces élèves. Le système, qui distingue trois niveaux de voie pédagogique (théorique, polyvalente et pratique) présente un inconvénient majeur : l'élève orienté vers un niveau moins exigeant (polyvalent ou pratique) en raison de faiblesses en mathématiques par exemple, n'a pas la possibilité de suivre des cours du niveau supérieur en langues, même s'il en est capable.

- **Avec la réforme, l'élève est mieux appuyé dans les disciplines dans lesquelles il a des difficultés, mais aussi encouragé à progresser dans celles dans lesquelles il a des talents. Les potentialités des élèves sont davantage stimulées grâce à une organisation des classes plus flexibles. Les mesures de remédiation et d'orientation sont renforcées pour mieux soutenir les élèves dans leur parcours aux classes inférieures.**

En 8^e et 9^e, les langues et les mathématiques sont offerts en **cours de base** et en **cours avancés**. Le nouveau système permet ainsi à l'élève de suivre dans chacune de ces disciplines le niveau le plus adapté à son profil individuel.

Pour aider le jeune à faire des choix pertinents et à s'orienter vers la formation le menant au maximum de chances de réussite, **l'orientation est renforcée** dans ces classes. La réforme introduit un ensemble cohérent de mesures d'appui et d'encadrement pour soutenir les élèves en difficulté et amener chacun au maximum de ses capacités personnelles (voir point 9).

Les lycées se donnent une **démarche d'orientation** et tous les élèves obtiennent au terme de la classe de 7^e et de 8^e un avis d'orientation provisoire qui les informe de leurs perspectives et les efforts à fournir pour atteindre leur projet scolaire. À la fin de la 9^e, la décision d'orientation se fonde sur le profil individuel de l'élève (résultats scolaires, résultats aux épreuves standardisées, projet d'avenir, attitudes au travail ...), mais aussi sur les exigences (profil d'accès) de la formation convoitée.

5. LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES (E-SKILLS)

À l'ère du numérique, les supports et matériels didactiques « traditionnels » peinent à préparer les élèves à une société et à un modèle économique qui s'appuient largement sur les technologies de

l'information et de la communication (TIC). La troisième révolution industrielle est en marche et elle est numérique. C'est dans ce secteur que se trouvent les emplois d'aujourd'hui et de demain. Pour former les futurs digital leaders et professionnels de l'IT, il est temps de repenser la place de l'école et de l'enseignant de façon à laisser se développer la créativité des élèves.

- **Le lycée doit se tourner de plus en plus vers les outils et les contenus numériques et faire évoluer son approche pédagogique. Pour les branches du domaine des sciences et en particulier de l'informatique, l'École n'est plus seul pourvoyeur de savoir, mais accompagne l'élève dans sa recherche et ses expériences d'apprentissage.**

À partir de la rentrée 2017-2018, les lycées auront la possibilité, dans le cadre de projets pédagogiques, de mettre des **tablettes à disposition de leurs élèves**. Le modèle retenu est celui de l'I-Pad. Les lycées sont donc motivés à concevoir un concept pour l'utilisation du support et des contenus numériques en classe, ainsi que l'adaptation des méthodes d'enseignement à ce nouvel outil. Le programme de distribution est conçu pour aboutir, dans cinq à sept ans, à un I-Pad par élève (« one2one »).

Le ministère a aussi lancé le **label Future Hub** pour **valoriser les lycées qui s'ouvrent aux technologies et à un apprentissage innovateur** des branches du domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Tels des « Léierbuden » du XXI^e siècle, ces lycées préparent les jeunes à la diversité des métiers du secteur des TIC, grâce à des supports et des méthodes pédagogiques adaptées. Trois lycées ont déjà reçu le label Future Hub : le Lycée des Arts et Métiers à Luxembourg (LAM), le Lycée technique d'Esch-sur-Alzette (LTE) et le futur Lycée Edward Steichen à Clervaux (LESC).

Une **nouvelle section I, informatique et communication**, accueille ses premiers élèves à la rentrée 2017-2018 au Lycée des Arts et Métiers à Luxembourg et au Lycée technique d'Esch-sur-Alzette. La section I vise à former des *digital leaders* et des professionnels de l'IT, capables de maîtriser la création et l'application des nouvelles technologies, et **ouvre l'accès aux études supérieures** en particulier dans les domaines de l'informatique et de la communication.

Le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques du ministère (SCRIPT) développe continuellement du matériel didactique numérique adapté aux programmes luxembourgeois.

6. L'AIDE AUX ÉLÈVES QUI PRÉSENTENT DES DÉFICITS SCOLAIRES

Le système scolaire repose largement sur la sélectivité des élèves d'après leurs résultats en mathématiques et en langues française et allemande. Un déficit dans une de ces matières peut valoir à l'élève un cursus marqué de retards ou qui ne correspond ni à ses aspirations, ni à ses talents. Sans remédiation efficace à ce déficit, l'élève stagne dans son apprentissage.

- **Une aide à l'apprentissage personnalisée, donnée au bon moment, peut remettre l'élève en selle et éviter les retards scolaires. L'appui scolaire et la remédiation doivent être pensés de façon à aider à la progression de l'élève de façon durable.**

Depuis 2004, les lycées ont déjà obligation légale de proposer des mesures de remédiation aux élèves en difficulté. Pour assurer l'organisation de l'**appui scolaire et de la remédiation**, la réforme du lycée prévoit que chaque école se donne en la matière une **démarche cohérente et documentée** dans son plan de développement de l'établissement scolaire (PDS).

Dans les **classes inférieures** de l'enseignement secondaire et secondaire technique, l'appui peut donner lieu, selon la décision du conseil de classe, à une **augmentation de 1 à 4 points** de la note

trimestrielle ou semestrielle de la branche en question, pour motiver l'élève à améliorer son travail scolaire.

L'appui peut prendre différentes formes : des mesures de remédiation et d'approfondissement individualisées organisées au lycée, des travaux à réaliser à domicile, la participation à des cours de remédiation, de mise à niveau ou d'approfondissement, des cours de méthode d'apprentissage ou des études surveillées.

À l'enseignement secondaire et secondaire technique, un élève des classes supérieures peut parrainer un élève des classes inférieures sous la supervision d'un enseignant. Ce **parrainage** est attesté sur le bulletin ou le diplôme de fin d'études secondaires de l'élève parrain.

7. L'ENCADREMENT PSYCHO-SOCIAL

L'école ne parvient pas à répondre de façon suffisamment individuelle aux difficultés scolaires, psychologiques ou familiales des élèves. À la période délicate que représente l'adolescence, dans une société aussi diversifiée en termes de langue, de culture ou de composition sociale, les élèves sont exposés à des problèmes qui demandent des réponses complexes.

- **Un encadrement psycho-social de qualité, adapté aux besoins de chaque élève, permet de prévenir des échecs scolaires et de soulager les jeunes en détresse. L'ancien service de psychologie et d'orientation devient service psycho-social et d'accompagnement pour mieux se concentrer sur cette tâche.**

La communauté scolaire de chaque lycée doit, dans le **plan de développement de l'établissement scolaire** (PDS), choisir une démarche cohérente pour l'encadrement psycho-social, qui répond aux besoins spécifiques de ses élèves. La démarche est encadrée et soutenue par le Service psycho-social et d'accompagnement scolaire (SPAS), qui remplace et complète le Service de psychologie et d'orientation scolaire (SPOS).

Le **Service psycho-social et d'accompagnement scolaire** est chargé d'aider les élèves en situation scolaire, psychologique ou familiale difficile, assiste les enseignants dans la prise en charge d'élèves en difficulté scolaire ou d'élèves à besoins spécifiques, collabore avec le service de la médecine scolaire, etc. Il est composé de psychologues, d'assistants sociaux, d'enseignants, d'éducateurs et d'éducateurs gradués.

8. L'ENCADREMENT PÉRISCOLAIRE

Le système scolaire luxembourgeois ne parvient pas suffisamment à combler les inégalités, qu'elles soient d'origine sociale, culturelle ou migratoire. Souvent ces inégalités se reflètent également dans les activités extra-scolaires, dans l'accès à la culture ou aux structures sportives, à une aide aux devoirs à domicile ... Or, l'école se doit de donner les meilleures chances de réussite à chaque élève.

- **En se basant sur des infrastructures et un encadrement de qualité, le lycée peut prolonger le service public de l'éducation et développer les compétences sociales et personnelles des élèves et leur ouvrir de nouveaux horizons.**

La réforme prévoit que chaque lycée propose un encadrement périscolaire à ses élèves. Cette offre peut comprendre des activités d'apprentissage, des activités culturelles (troupe de théâtre, groupe

de musique ...) et sportives, ou programmes éducatifs visant la prévention de la violence et des conflits et la prévention du décrochage scolaire.

Un « **Jugendtreff** », sous forme d'une petite structure réservée aux élèves sera mis à disposition. L'encadrement sera assuré par du personnel formé.

Un **service socio-éducatif** – composé de pédagogues, d'éducateurs et d'éducatrices gradués – vient renforcer l'équipe pédagogique du lycée pour l'assister dans les activités périscolaires.

L'offre périscolaire peut s'insérer dans un horaire de type journée continue, en alternance avec des cours de l'enseignement régulier.

9. L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Une large partie des décrochages scolaires trouvent leur origine dans une mauvaise orientation de l'élève décrocheur. Dans un système qui demande de nombreux choix d'orientation, parfois très tôt dans le cursus scolaire (ordre d'enseignement dès l'entrée au lycée, choix des sections de spécialisation, choix d'une orientation professionnelle ...), les élèves sont parfois perdus. Ils ont besoin d'être guidés en fonction de leurs forces et de leurs éventuelles faiblesses, pour faire les choix qui leur conviennent le mieux et leurs assurent un maximum de chances de réussite.

- **Les lycées connaissent bien les spécificités de leur population scolaire. C'est à ce niveau que l'orientation est la plus efficace. En fonction des besoins de leurs élèves, ils choisissent une démarche pour organiser l'orientation scolaire et professionnelle et se dotent d'une cellule d'orientation pour accompagner ce processus.**

Les lycées prennent en charge les élèves au niveau de l'orientation scolaire et professionnelle. Ils définissent et documentent dans leur plan de développement de l'établissement scolaire (**PDS**) une démarche cohérente au niveau de l'établissement pour assurer cette mission. La démarche vise aussi bien l'information de l'élève que le lien avec le monde socio-économique et le marché de l'emploi.

Une **cellule d'orientation** est formée dans chaque lycée pour mettre en œuvre la démarche d'orientation scolaire et professionnelle définie. Elle est composée de membres de la direction, du personnel enseignant, du personnel éducatif ou psycho-social et d'au moins un enseignant du régime préparatoire au cas où celui-ci est offert par le lycée.

10. L'INCLUSION DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES OU PARTICULIERS

Chaque enfant, quelles que soient ses dispositions personnelles, a le droit d'apprendre et de déployer au mieux ses facultés. L'approche inclusive, qui permet aux enfants à besoins particuliers ou spécifiques de suivre une scolarisation dans des classes de l'enseignement régulier, est inscrite depuis 1994 dans la loi. De nombreux efforts ont été faits, mais il manque parfois de réactivité, de personnel et des structures nécessaires pour remplir cette mission d'inclusion.

- **Un dispositif qui commence au niveau local, dans les lycées, doit assurer une prise en charge plus rapide et plus efficace des enfants à besoins particuliers ou spécifiques. Une commission d'inclusion scolaire veille, sur place, aux conditions de cette prise en charge.**

L'inclusion fait partie des domaines essentiels pour lesquels les lycées doivent définir et documenter une démarche dans leur **PDS**. Chaque lycée doit élaborer **une démarche d'inclusion** pour donner aux adolescents et jeunes qui ont un retard mental ou de troubles du comportement, qui présentent des

difficultés d'apprentissage ou qui font face à des déficiences visuelles, auditives, fonctionnelles et motrices ainsi qu'à des troubles du langage, la possibilité de suivre une scolarisation dans les lycées publics ordinaires.

Chaque lycée doit aussi se doter d'une **commission d'inclusion scolaire** (CIS) chargée de définir la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques ou à besoins éducatifs particuliers dans son établissement. La CIS peut conseiller des **mesures d'aménagement raisonnable** – majoration du temps lors des épreuves, recours à des aides humaines ou technologiques (vidéo agrandisseur ou loupe, calculatrice, etc.), présentation adaptée des questionnaires, dispense d'une partie des épreuves obligatoires prévues pour un trimestre, etc. –, en supervise la mise en œuvre et peut proposer un **plan de formation individualisé** si l'élève ne peut pas suivre le rythme scolaire.

Elle est composée d'un membre de la direction, d'un psychologue du lycée, d'un assistant social, du médecin scolaire, de deux enseignants et d'un représentant du réseau des centres de compétences en psychopédagogie spécialisée.

11. LE PARTENARIAT AVEC LES PARENTS

La réussite de l'élève ne dépend pas que de l'enseignement à proprement parler, mais aussi du soutien de son environnement immédiat et de sa famille. La façon dont l'école est perçue à la maison, l'engagement des parents, influencent l'engagement de l'élève par rapport à sa carrière scolaire. Dans un pays à forte mixité sociale et culturelle, nombreuses sont les familles qui ne connaissent pas ou qui connaissent mal le système scolaire et peinent à s'y retrouver. Si le lien est entretenu régulièrement, chaque trimestre lors de la remise du bilan à l'école fondamentale, l'arrivée au lycée signifie trop souvent la rupture du lien entre l'école et les parents.

- **L'implication des parents dans la vie scolaire est renforcée afin de créer une véritable culture de collaboration école-famille. Au niveau du lycée, ils sont invités à participer au développement scolaire. Au niveau national, une représentation des parents porte leur voix.**

Dans le cadre du **plan de développement de l'établissement scolaire** (PDS), chaque lycée doit se donner une démarche pour établir un partenariat avec les parents. Ceux-ci participent d'ailleurs à l'élaboration du PDS, notamment en étant consultés au moment d'établir l'état des lieux du lycée (projets en cours, spécificités de la population scolaire...) pour dégager les priorités du développement scolaire.

Un **comité des parents d'élèves** assure la représentation des parents d'élèves au niveau de l'établissement.

Une **représentation nationale des parents** est créée pour formaliser le partenariat entre le monde de l'éducation et les parents. Elle assume un rôle de porte-parole des parents et des élèves et de conseil auprès du ministre.

Elle est composée de **six représentants de l'enseignement secondaire**, quatre représentants de l'enseignement fondamental et de deux représentants des parents des élèves accueillis ou suivis par un centre de l'éducation différenciée ou d'une institution d'enseignement spécialisée. Il s'agit d'un mandat renouvelable de trois ans, qui donne droit à un **congé de représentation** qui peut aller jusqu'à 96 journées par an.

12. LA PARTICIPATION DES ÉLÈVES

Dans une société hyperconnectée, où les informations circulent vite et sont plus facilement disponibles, les élèves ont trop souvent le sentiment que l'école ne les écoute pas. Les efforts pour former des citoyens éclairés sont contredits par un système de gestion des écoles qui n'est pas assez participatif. Le lycée doit s'ouvrir davantage à ses partenaires, à commencer par les élèves.

- **Une culture de collaboration est développée pour inciter les élèves à participer à la vie et aux décisions de leur lycée. Ils peuvent ainsi non seulement améliorer leurs conditions d'apprentissage, mais aussi développer leurs qualités relationnelles et sociales.**

La participation des élèves fait, elle aussi, l'objet d'une **démarche propre** que chaque lycée doit documenter dans son plan de développement scolaire. Comme les représentants des parents, les élèves collaborent d'ailleurs à l'élaboration de ce plan.

Dans les lycées, la direction donne plus de moyens au **comité des élèves**, avec notamment une salle de réunion et un accompagnateur désigné parmi le personnel du lycée.

De même, la **Conférence nationale des élèves** est dotée des ressources nécessaires à son fonctionnement et d'un secrétaire administratif.